



COMMUNE DE SAINT-OUEN



Projet Educatif de Territoire

2016-2017

Sommaire

- ✓ Contexte et Enjeux P3

- ✓ La Démarche et les Etapes de construction du projet P3

- ✓ Présentation de la commune P4

- ✓ Le Projet Educatif Territorial P5

- ✓ Annexes P11

CONTEXTE ET ENJEUX

a) Contexte

« La réforme des rythmes éducatifs concerne depuis la rentrée 2014 tous les élèves des écoles publiques et ceux des écoles privées qui l'ont mise en place. Il s'agit d'une réforme majeure du système éducatif qui permet de mettre en œuvre une organisation de la semaine plus propice aux apprentissages et à la maîtrise des savoirs fondamentaux. Elle vise également à faciliter l'accès de tous les enfants aux activités sportives, culturelles ou artistiques. Les temps périscolaires sont des moments privilégiés pendant lesquels des loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants peuvent être proposés. Leur organisation repose sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs, dont font notamment partie les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les acteurs du sport, de la culture, etc.... »

« Parce que l'organisation de la complémentarité des temps éducatifs est bénéfique pour les enfants, les activités périscolaires ont vocation à s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) initié par la commune ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le PEDT est un outil simple déjà mis en œuvre par de nombreuses communes. »

Source : <http://www.associations.gouv.fr>

La Commune de Saint-Ouen, avec la communauté de communes du Pays de Vendôme qui avait alors la compétence de l'accueil périscolaire, a souhaité mettre en œuvre dès la rentrée 2014 la réforme des rythmes scolaires en se donnant les moyens de proposer un projet éducatif territorial construit, permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives, culturelles et de découverte.

b) Enjeux

« Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives, etc.

Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. »

Source : <http://www.education.gouv.fr/>

L'accueil périscolaire compétence communautaire depuis 2003 a fait l'objet d'un détransfert au profit des communes, et la commune de Saint Ouen redevient compétente en la matière à compter de la rentrée de septembre 2016. Avec une volonté forte de maintenir de nouvelles activités périscolaires, avec une participation active de la commission scolaire composée d'enseignants, de parents, de personnel communal et d'élus, le PEDT ci après présenté a pour principal objectif le bien être et l'épanouissement de l'enfant. Il reprend les conclusions des 2 années scolaires écoulées et a recentré les activités proposées autour du besoin de l'enfant.

LA DEMARCHE ET LES ETAPES DE CONSTRUCTION DU PROJET

a) La Démarche

Fort du constat du comité de suivi des NAP mis en place par l'intercommunalité, de la commission scolaire et des enseignants, le projet présenté modifie non le temps scolaire mais l'organisation des nouvelles activités pédagogiques, en les proposant sur 2 créneaux d'1heure30, permettant ainsi de proposer des temps d'activité plus construits pour les élémentaires, de scinder ce temps en 2 ateliers et une pause goûter à mi parcours pour les maternelles.

b) Les Etapes de construction de projet

Le retour de l'accueil périscolaire aux communes a été acté par la communauté de communes au printemps. Dès le mois de Mars des échanges ont eu lieu avec la Ligue de l'Enseignement permettant de penser l'organisation à mettre en place à la rentrée de septembre. Le projet organisationnel a été validé par la commission scolaire où siègent élus, parents d'élèves, enseignants, personnel du service scolaire municipal. La nouvelle organisation validée, elle a fait l'objet d'une présentation écrite à l'ensemble des parents et d'une information suivies d'échanges dans les 2 conseils d'école (élémentaire & maternelle)

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Saint-Ouen est une commune de 3500 habitants, située dans l'agglomération vendômoise.

Elle appartient à la communauté de communes du Pays de Vendôme. Son Maire en est le Premier Vice Président.

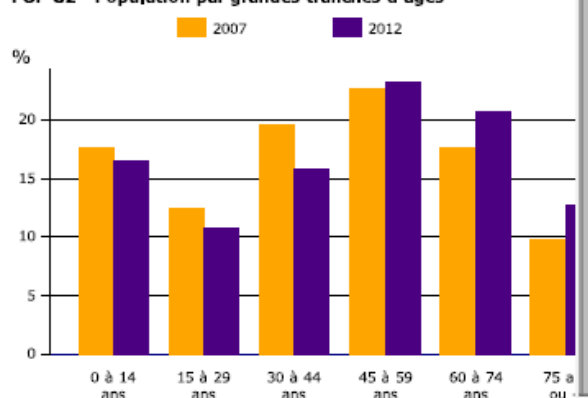
Démographie

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
Ensemble	3 372	100,0	3 408	100,0
0 à 14 ans	560	16,6	601	17,6
15 à 29 ans	364	10,8	427	12,5
30 à 44 ans	533	15,8	670	19,7
45 à 59 ans	782	23,2	773	22,7
60 à 74 ans	702	20,8	602	17,7
75 ans ou plus	430	12,8	335	9,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Naissances domiciliées en 2015 : 22

Décès domiciliés en 2015 : 28

Source : état civil

Equipements Structurants

ECOLE	2015/2016	2016/2017
Nb de Classes	11	10
Nb d'élèves	256	266

EQUIPEMENTS PLEIN AIR		
Terrain de Tennis	2	A proximité immédiate du groupe scolaire Cour maternelle
Terrain de foot	1	
Jeux d'enfants	1	

EQUIPEMENTS INTERIEURS	
A l'intérieur du Groupe Scolaire	
Salles dédiées au périscolaire	4
Salle d'arts plastiques	1
Bibliothèque	1
Salle de motricité	1
Salle polyvalente	1
A proximité immédiate	
Salles d'études	2
Salle Shatteman (salle polyvalente)	1
Salle Maryse Bastié (salle multisports)	1
Gymnase Pierre de Coubertin (à dominante basket)	1

A noter : Compte tenu de la proximité immédiate des lieux, l'ensemble des déplacements peut se faire à pied.

A proximité immédiate du groupe scolaire se trouve la bibliothèque communautaire.

Aménagement Actuel de la Journée de l'Enfant

	7h30-8h20	8h20-11h30	11h30-13h30	13h30-15h45		15h45-17h15	17h15-18h30
lundi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Transport scolaire 15h45	NAP élémentaire	Périscolaire
mardi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole		Périscolaire	Périscolaire
mercredi	Accueil périscolaire	Ecole	Garderie jusqu'à 12h30				
Jeudi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Transport scolaire 15h45	NAP élémentaire	Periscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole		Périscolaire	Périscolaire

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Date de présentation du projet : Conseils d'école et conseil municipal Octobre 2016

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Saint Ouen

Nom et prénom du correspondant : Nathalie GUERIN, Ville de Saint Ouen ; Magali HOREAU, Ligue de l'Enseignement

Fonction : Responsable des affaires scolaires & déléguée enfance éducation Ligue de l'enseignement

Adresse : 4 rue des Ecoles 41100 Saint Ouen

Téléphone : 02.54.73.31.00

Adresse électronique : rh.assemblees@saintouen41.fr

Demande de dérogation : oui (concernant les horaires de classe, le taux d'encadrement)
 non

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) :

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant : Sur décision de l'une des parties

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :
Commune de Saint Ouen

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : NON

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) : 1

	Établissements publics		TOTAL	
	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves
Écoles maternelles (- 3 ans)				
Écoles maternelles (entre 3 et 5 ans)	3	88		
Écoles élémentaires	7	178		

Etat des lieux :

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

- Activités périscolaires :
 - **Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 7h30 à 8h20 et de 15h40 à 18h30**
Nombre d'enfants concernés: 140
 - **Mercredi : de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30**
Nombre d'enfants concernés : 34
 - **Mercredi après midi de 11h30 à 18h30**
Nombre d'enfants concernés : 50
- Activités extrascolaires :
Demeure de la compétence communautaire
- Nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :
265

Besoins répertoriés:

- Besoin de découvrir et s'ouvrir à d'autres environnements
- Besoin d'échanger, de se confronter avec l'adulte mais également avec d'autres enfants, autour de valeurs communes du vivre ensemble.
- Besoin d'être reconnu individuellement mais aussi de manière collective
- Besoin de créer
- Besoin d'être valorisé
- Besoin de faire le lien entre ses acquis en milieu scolaire et la vie quotidienne

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Tissu associatif riche et dynamique
- Equipements communaux et communautaires
- Maillage de liaisons douces favorisant la découverte de l'environnement (randonnées pédestres, vélos...)
- Partenariat avec la Ligue de l'Enseignement
- Sources vives et motivées au sein du personnel communal
- Equipe éducative pérenne et ouverte au partenariat au sein de l'école élémentaire

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

- Territoire scindé par la RN10
- Le développement d'activités passe par le recrutement d'animateurs

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

oui : ; non :

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

Groupe scolaire Robert Girond

Rappel des grands axes des projets d'école

Maternelle

Axe 1 : Vivre ensemble pour apprendre ensemble

Axe 2 : La relation & le renforcement du lien école-parents

Axe 3 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques : Les parcours

Elémentaire :

Axe 1 : Améliorer les compétences de langage oral & communication

Axe 2 : Pratique culturelle

Axe 3 : Vivre ensemble

Objectifs éducatifs :

- **Permettre l'épanouissement et le développement de l'enfant.**

Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant. Il s'agit de répondre à son attente, favoriser son bien-être au sein d'une collectivité.

- **Favoriser l'autonomie et la socialisation des enfants**

Les NAP doivent permettre à l'enfant d'évoluer en lui donnant la possibilité d'être acteur de sa vie, de faire ses choix en développant l'idée de responsabilité, d'autonomie et d'esprit critique, et ceci, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.

La socialisation est pour l'enfant l'apprentissage des autres et de soi, de la différence, du monde et de ses lois, du partage. A travers les activités en groupe et la vie en collectivité, il va appréhender les codes de ceux qui l'entourent, apprendre à se repérer par rapport aux autres.

- **Participer à éveiller la curiosité des enfants et à l'ouverture culturelle dans toutes les activités**

La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Les enfants auront en effet la possibilité de découvrir des activités dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs (initiation). Ainsi, la proposition d'ateliers dans des domaines où l'enfant n'irait pas spontanément lui permet d'accéder à de nouveaux savoirs (être & faire), et lui donner envie par la suite d'aller vers de nouvelles activités en devenant là plus autonome et acteur de ses choix.

Effets attendus :

- Augmentation de l'autonomie de l'enfant dans la réalisation d'activités
- Développement de l'esprit critique
- Amélioration de la capacité à argumenter
- Utilisation d'un vocabulaire enrichi
- Développement de l'intérêt, l'appétence, l'envie de connaître et d'apprendre
- Amélioration des comportements (moins d'agressivité, plus de tolérance et de respect entre enfants)

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

- Projet éducatif local (PEL) :
- Contrat éducatif local (CEL) :
- Contrat de ville :
- Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] :
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

- Contrat enfance jeunesse (CEJ) :
 Autres :

Activités proposées dans le cadre du PEDT

ORGANISATION :

Mode d'inscription aux activités proposées : A l'année Trimestriel Modulaire
(Entre chaque période de vacances)

Pour les NAP, Inscription préalable à minima sur une période - Facturation mensuelle

Jours de la semaine concernés : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Horaires des NAP : **de 15h45 à 17h15**

pour les élèves de niveau « élémentaire » : OUI

pour les élèves de niveau « maternelle » : OUI

Prise en charge des élèves tous les jours de la semaine dès 15h40 : oui non

Les activités sont :

- gratuites
 payantes
 payantes pour certaines d'entre elles
 payantes pour les activités après la classe
 Préciser le tarif horaire (ou ramené à l'heure) :

Les activités exigent-elles des déplacements ? oui non

Si oui, préciser le moyen de déplacement :

Qui organise le transport ?

Modalités d'information des familles :

- réunion de présentation flyer mise en ligne du projet autre (préciser):

CONTENU :

Activités	Niveau : Initiation, Perfectionnement, Approfondissement	tranche d'âge concernée
Activités manuelles	Initiation	PS/MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Jeux de ballon, jeux traditionnels	Initiation	PS/MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Danses folkloriques	Initiation	PS/MS/GS/
Environnement Faune Flore Eau	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Nouvelles Technologies	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Jardinage	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Théâtre	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Activités musicales & chant	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Jeux de Raquettes	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Activités sportives (basket, handball, tennis, athlétisme, boxe)	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Langues étrangères éveil musical en anglais	Initiation	MS/GS/CP
Cuisine	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Activités autour du livre	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Théâtre d'ombres, création de marionnettes	Initiation	MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Découverte du patrimoine	initiation	PS/MS/GS/CP CE1 CE2 CM1 CM2
Radio Intergénérationnelle	Initiation	CE1 CE2 CM1 CM2

La liste des activités est non exhaustive

La commune délègue-t-elle l'organisation de ces activités ? oui non

Si oui, lesquelles et à qui ? LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 41

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui : ; non :
En lien avec les associations du territoire

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :
oui : ; non :
Si oui en indiquer les modalités :

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels : **Enseignants**

Partenaires associatifs : **Associations, Ligue de l'Enseignement 41, associations extérieures (sportives, culturelles...), Résidence autonomie Foyer Soleil**

Autres partenaires : **Parents d'Elèves, Bénévoles**

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Activité	Intervenant ou structure (Préciser : personnel municipal, bénévoles, associations, jeunes dans le cadre d'un emploi avenir, enseignants)	Qualification de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Jardinage	Animatrice ACM	BAFA	
Initiation musicale	Intervenant extérieur	DE	convention
Théâtre	Animatrice ACM	BAFA	
Cuisine	Animatrice ACM	BAFA	
Danse	Animatrice ACM	BAFA	
Activités manuelles	Animatrice ACM	BAFA	
Cirque	Animatrice ACM	BAFA	
Activités sportives	Educateurs sportifs	BEES	convention
Environnement Faune Flore Eau	Animatrice ACM	BAFA	
Danse	ATSEM	CAP petite enfance Brevet d'Etat	

Pour les activités sportives, préciser si l'intervenant est rémunéré ou non (colonne « observations »

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage : **Elus, Professeurs des Ecoles, Parents d'élèves, Directrice ACM, (Accueil collectif de mineurs) Ligue de l'Enseignement 41, personnel service scolaires**

Coordination du projet assuré par :

Nom et prénom du responsable pédagogique : Sandra MOREAU

Fonction : **Directrice ACM**

Adresse : **ACM**

Téléphone :

Adresse électronique :

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, ...) : **Réunions régulières pour assurer le suivi du projet. Réunion de concertation avec l'équipe d'animateurs. Réunion commission scolaire et comité de suivi**

Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : **2 Réunions par an du comité de suivi**

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

➤ Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, ...) :

- Nombre d'enfants inscrits aux NAP
- % de participation par rapport au nombre d'écopiers
- Nature du public enfant touché (Nb d'enfants par classe inscrits aux NAP)
- Nombre d'activités différentes proposées et structure de l'offre (culturelle, sportive...), % de participation par type d'activité

➤ Indicateurs qualitatifs :

Sur la base d'un questionnaire remis aux enfants à la fin de chaque période

- Retour positif des enfants, de l'équipe, des parents, des partenaires (Nb de réactions positives)
- L'envie des enfants de refaire ou de continuer l'activité (Nb d'inscriptions d'enfants sur d'autres activités)
- Nombre de propositions nouvelles d'activités des enfants
- Evolution des comportements des enfants (plus d'autonomie, et de tolérance et respect des règles)

Signataire du projet :

Le Maire,
Jean PERROCHE

Liste des annexes :

Planification de la Semaine retenue et validée

ANNEXES

PLANIFICATION DE LA SEMAINE RETENUE ET VALIDEE

	7h30-8h20	8h20-11h30	11h30-13h30	13h30-15h45		15h45-17h15	17h15-18h30		
lundi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Transport scolaire 15h45	NAP élémentaire			Périscolaire
						NAP maternelle	NAP maternelle	NAP maternelle	
mardi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Transport scolaire 15h45	Périscolaire			Périscolaire
mercredi	Accueil périscolaire	Ecole	Garderie jusqu'à 12h30	Perisco St Firmin					
Jeudi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Transport scolaire 15h45	NAP élémentaire			Périscolaire
						NAP maternelle	NAP maternelle	NAP maternelle	
Vendredi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Transport scolaire 15h45	Périscolaire			Périscolaire